

Règlement ROCHEBARON'TRAIL de BAS EN BASSET

Dimanche 17 février 2019

Organisation

Le Club d'athlétisme ATHLE43 en partenariat avec la Commune de BAS EN BASSET, organise le ROCHEBARON'TRAIL le dimanche 17 février 2019. Ce règlement est applicable aux épreuves suivantes:

- **ROCHEBARON'TRAIL (25 km) Trail court**
- **LES BERGES DE LA LOIRE (11,5 km) course Nature**
- **LA RONDE DES ETANGS (7,5 km) course Nature.**

Accessibilité aux épreuves

Conformément aux articles L 231-3 du code du sport et L 3622-2 du code de la santé publique, les inscriptions ne seront validées que sur présentation, soit :

- d'une licence FFA (*Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass "J'aime courir"*), en cours de validité à la date de la compétition
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-dusport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- pour les non licenciés, d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou de sa photocopie, datant de moins d'un an à la date de la compétition.
- les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français

Pour les mineurs (11,5 et 7,5 km) une autorisation parentale sera exigée.

Parcours et catégories

Les différentes épreuves sont accessibles aux catégories suivantes:

- ROCHEBARON'TRAIL (25 km, D 700 m+), à partir de junior (né(e) en 2001 et avant)
- LES BERGES DE LA LOIRE (11,5 km, D 180 m+) à partir de cadet (né(e) en 2003 et avant)
- LA RONDE DES ETANGS (7,5 km, D 25 m+) à partir de cadet (né(e) en 2003 et avant).

Les parcours sont balisés et des signaleurs et des postes de contrôles sont placés tout au long du circuit, en liaison radio avec le PC de la course. Médecin et équipe médicale pendant toute la durée des épreuves.

Il est rappelé aux coureurs que le code de la route devra être appliqué de façon inconditionnelle sur les portions de voie publique (ouverte à la circulation).

Horaires des courses

Départ et arrivée de chaque épreuve Espace FABRO, place des Droits de l'Homme à BAS EN BASSET (43210).

- ROCHEBARON'TRAIL (25 km) : 08h30.
- LES BERGES DE LA LOIRE (11,5 km) : 09h15.
- LA RONDE DES ÉTANGS (7,5 km) : 09h30

Inscriptions

ROCHEBARON'TRAIL	16€ avant le 15 février	20€ sur place
Licenciés FFA	14€ " " " "	17€ " "
LES BERGES DE LA LOIRE	12€ avant le 15 février	15€ sur place
Licenciés FFA	10€ " " " "	13€ " "
LA RONDE DES ÉTANGS	8€ avant le 15 février	10€ sur place
Licenciés FFA	6€ " " " "	8€ " "

Inscriptions en ligne
sans frais sur
www.chronopuces.fr

Un souvenir sera remis à chaque participant.

Retrait des dossards et engagements sur place à partir de 07h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve salle FABRO, place des Droits de l'Homme à BAS EN BASSET (43210).

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet de remboursement.

Récompenses

Coupes et lots aux 3 premiers au scratch et 3 premières Dames.

Coupes aux premiers Hommes et Dames de chaque catégorie (sans cumul).

Ravitaillements, barrières horaires.

- LA RONDE DES ÉTANGS (7,5 km) : ravitaillement à l'arrivée, pas de barrière horaire.

- LES BERGES DE LA LOIRE (11,5 km) : ravitaillement vers 6,5 km (Labiec) et à l'arrivée, pas de barrière horaire.

- ROCHEBARON'TRAIL (25 km) : ravitaillement vers 6,5 km (Labiec), vers 14 km (la cabane des chasseurs) et à l'arrivée. Barrière horaire 10h30 au 12^e km (Thézenac, 2 heures de course). Entre chaque ravitaillement les concurrents sont considérés en autonomie complète, réserve d'eau obligatoire au départ.

Abandons

En cas d'abandon, le concurrent devra obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et lui remettre son dossard.

Mise hors course

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ ou d'arrêter tout concurrent ayant un comportement pouvant constituer un danger pour lui-même ou les autres concurrents (respect du code de la route notamment) ou ne respectant pas autrui et/ou l'environnement (dégradation, jet de débris, emballages ou toute autre produit ou matière en dehors des zones de ravitaillement situées sur le parcours).

Assurance

Les organisateurs ont contracté auprès d'AIAC Courtage une police d'assurance couvrant en responsabilité civile les membres de l'organisation ainsi que les concurrents.

Il est néanmoins rappelé à ces derniers l'intérêt de souscrire des garanties d'assurance complémentaires couvrant notamment les dommages corporels auprès de leur fédération ou de leur compagnie d'assurance.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou à un comportement irresponsable ni en cas de vol.

Modification, Annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler tout ou partie de la manifestation en cas de force majeure (conditions météorologiques,...).

Droits d'Image

Par l'acceptation de ce règlement, les concurrents donnent aux organisateurs l'autorisation d'utiliser et de diffuser librement toute image ou vidéo de la manifestation.